

Conseil Municipal du 25 mars 2024

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contre	Abs.
2024-0325-01	Adhésion à la fondation du patrimoine	20	0	0
2024-0325-02	Convention pour le raccordement à la fibre optique de la maison de santé	20	0	0

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : www.bellevigneleschateaux.fr

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
Délibération n° 2024-0325-01

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le dix-huit mars deux mil vingt-quatre.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Dominique PONTOIRE, Mme Sabine TOUCHARD, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHÉ, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Sébastien BODIN et M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés : M. Philippe BEGNON, M. Eric MERCK, Mme Nadine BRUNET et M. Antoine FOUCAULT,

Pouvoirs : M. Michel DENIS a donné pouvoir à M. Armel FROGER

Présents : 19 Excusés : 5 dont 1 pouvoirs En exercice : 24

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 26/03/2024

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996, la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aides arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'État.

Afin de réaliser sa mission, la Fondation soutient les projets de restauration du patrimoine public des collectivités territoriales, le cas échéant en participant à leur financement (subventions et défiscalisation), contribue à mobiliser le mécénat en faveur de projets de restauration du patrimoine local et participe à des actions de sensibilisation de la population à la sauvegarde du patrimoine local.

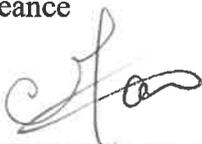
Afin de soutenir son action, la délégation du Maine-et-Loire de la Fondation du Patrimoine, sise à Angers, propose une adhésion d'un montant de 500 € pour les communes comprises entre 3000 et 20 000 habitants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'adhérer à la Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire pour l'année 2024,
ACCEPTE le montant de contribution de la Commune à la Fondation, soit 500 €.

La secrétaire de séance
Nicole MARTIN



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 26/03/2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024
Délibération n° 2024-0325-02

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi vingt-cinq mars à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le dix-huit mars deux mil vingt-quatre.

Présents : M. Armel FROGER, Maire, M. Christian CABRET, Mme Nelly LACASSIN, Mme Sylvie PRISSET, maires délégués, M. Jean-François SUIRE, Mme Nathalie VASSEUR, M. Dominique PONTOIRE, Mme Sabine TOUCHARD, Mme Sylvie BATYS, M. Marc POIRIER, Mme Juliette MARTIN, adjoints, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHÉ, Mme Murielle HUET, M. Grégory MOREAU, Mme Nadège REVERDY, Mme Nicole MARTIN, M. Sébastien BODIN et M. Maximilien TESSIER, conseillers municipaux.

Excusés : M. Philippe BEGNON, M. Eric MERCK, Mme Nadine BRUNET et M. Antoine FOUCAULT

Pouvoirs : M. Michel DENIS a donné pouvoir à M. Armel FROGER

Présents : 19

Excusés : 5 dont 1 pouvoirs

En exercice : 24

Secrétaire de séance : Mme Nicole MARTIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 26/03/2024

CONVENTION POUR LE RACCORDEMENT A LA FIBRE OPTIQUE DE LA MAISON DE SANTE A LA FIBRE

Anjou Fibre assure le déploiement de la fibre optique sur le territoire par délégation de service public avec le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'Anjou Fibre propose la signature d'une « convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique » visant à permettre le raccordement à la fibre optique des bâtiments de la maison de santé, 30 route de Chacé à Saint Cyr-en-Bourg,

Considérant que la convention est assortie d'une contribution financière due par la commune d'un montant de 4 602.96 € T.T.C.

Considérant que la convention n'implique aucune exclusivité dans le choix de l'opérateur téléphonique ;

Il est proposé au conseil d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tout document concernant le raccordement des bâtiments de la maison de santé à la fibre optique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE d'autoriser le Maire à signer la convention précitée afin de permettre le raccordement de la maison de santé au réseau de la fibre optique.

La secrétaire de séance
Nicole MARTIN



Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication
Et transmis en Sous-Préfecture
Le : 26/03/2024